



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Le greffier informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

M. ISLEIFSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

M^{me} NAYLOR ainsi que MM. WISHART et GERRARD lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M^{me} NAYLOR ainsi que MM. WISHART et GERRARD interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. SCHULER présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à procéder à une réforme du cautionnement

Attendu :

que les tribunaux canadiens appliquent le *Code criminel* (Canada), lequel régit le processus de mise en liberté provisoire, souvent appelé libération sous caution;

que le *Code criminel* relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral;

que la charge d'appliquer ce code adopté unilatéralement à Ottawa est imposée aux systèmes de justice provinciaux;

que la coalition des néo-démocrates fédéraux et des libéraux au pouvoir à Ottawa a facilité la mise en liberté de délinquants violents;

qu'il existe des exemples concrets de crimes haineux commis contre des citoyens innocents et des agents de police par des délinquants violents récidivistes après leur mise en liberté sous caution;

que tout récemment la coalition des néo-démocrates et des libéraux à Ottawa a voté contre la mise en œuvre d'une réforme du cautionnement et ainsi refusé de prendre des mesures à l'égard de la hausse des taux de criminalité que l'on constate partout au pays;

qu'au lieu de s'attaquer au véritable problème que constituent les crimes violents perpétrés par des récidivistes, la coalition se préoccupe davantage d'établir des peines criminelles ciblant d'honnêtes fermiers et chasseurs au moyen du projet de loi 21;

que le gouvernement fédéral devrait accorder la priorité aux besoins des gens sur le terrain dont les mains sont liées par les règles fédérales, notamment le personnel des tribunaux, les avocats de la Couronne et les victimes, et qu'il devrait engager un véritable dialogue avec les provinces qui appliquent ces règles;

que les Manitobains et les Canadiens sont préoccupés par la hausse des crimes violents et que le gouvernement provincial a joué un rôle de chef de file au Canada en réclamant que les infractions graves fassent l'objet d'un renversement du fardeau de la preuve dans le cadre des demandes de libération sous caution,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à s'unir et à demander au gouvernement fédéral d'écouter ses partenaires provinciaux et de procéder à une réforme en profondeur du cautionnement qui protégera le public contre les délinquants violents récidivistes.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER intervient.

MM. WIEBE et PEDERSEN, M^{me} LAMOUREUX, M. MARTIN ainsi que T. LINDSEY lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} LAMOUREUX et M. PEDERSEN interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 21 mars 2023.

(Document parlementaire n° 39)

L'Assemblée permet à M. NESBITT, *ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord*, de faire une déclaration au sujet de la Journée internationale des forêts.

T. LINDSEY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur sa déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* TEITSMA, M. REDHEAD, Ministre KLEIN ainsi que MM. GERRARD et SALA font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*] To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses qu'il a faites aux Manitobains et à offrir des soins de santé de base et respectueux aux victimes d'agression sexuelle par l'intermédiaire du programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire afin qu'aucune des poursuites intentées contre des auteurs de violence sexuelle ne soit compromise par l'impossibilité de recueillir les preuves.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives portant sur le droit à la réparation afin d'obliger les fabricants de dispositifs et d'appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, ainsi que de machinerie et matériel agricoles à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M. MOSES — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

N. FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses qu'il a faites aux Manitobains et à offrir des soins de santé de base et respectueux aux victimes d'agression sexuelle par l'intermédiaire du programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire afin qu'aucune des poursuites intentées contre des auteurs de violence sexuelle ne soit compromise par l'impossibilité de recueillir les preuves.

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'investissement du gouvernement dans des mesures de soutien pour les diabétiques sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de permettre aux députés de l'opposition et aux députés indépendants qui font partie du groupe du Comité des subsides siégeant dans la salle 254 de s'asseoir du côté gauche de la table lorsque le ministre responsable du ministère dont le budget est à l'étude se présente devant le comité de façon virtuelle.

Cette entente restera en vigueur jusqu'à la fin de la présente session.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Mardi 21 mars 2023

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger